

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2008

L'An DEUX MILLE HUIT, le SEIZE JUIN à VINGT heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDA, Maire.

PRESENTS DUVETTE M., WILTZIUS R., GAUTIER P., SERRIERE A.,
RUMEAU R., DURET C., CARTON C., HERMITTE D.,
FOULER R, CARON M., GELIN L., MARCHISIO N., MULE M.,
AMOR S., LAHURE A., MARIN E., METHIVIER D.

REPRESENTES BARRAS M. par WILTZIUS R.

Secrétaire de séance WILTZIUS Renée.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal précédent, qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

REPRISE BUDGETAIRE SUITE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ETUDES, DE PROGRAMMATION ET D'ANIMATION DE L'AIRE BRIGNOLAISE

Suite à la dissolution de ce Syndicat, le budget présente un résultat excédentaire qu'il convient de répartir entre les communes adhérentes, en fonction de l'importance de la population de chacune. Nous devons donc récupérer la somme de 438,67 €. Cette somme sera affectée au compte 002, section « fonctionnement-recettes », du budget communal.

Accord du C.M.

PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

De plus en plus de propriétaires de maisons situées dans le village, créent plusieurs appartements dans celles-ci, sans prévoir d'aires de stationnement. Nous nous trouvons devant un réel problème qui va nous obliger à réaliser un parking, dans le village, pour permettre aux constructeurs de disposer d'un emplacement de stationnement, par logement, lors du dépôt du permis de construire. Nous avons la possibilité de fixer une participation qui ne peut excéder 14 782,28 €. Monsieur le Maire propose de la fixer à 10 000 € par aire de stationnement.

Accord du C.M.

FINANCEMENT B.A.F.A.

Le C.M. est d'accord pour financer les B.A.F.A. Les familles régleront le montant de la formation. La Commune règlera, au vu de justificatifs, le montant restant à la charge des familles, après déduction des subventions du Conseil Général.

Accord du C.M.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR (catégorie B)

Après un nouvel appel à candidatures, pour remplacer la DGS partie à la retraite le 30 avril dernier, nous devons créer un poste de Rédacteur, à compter du 1^{er} juillet.

Accord du C.M.

ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Le Trésorier nous a transmis une demande d'annulation des titres de recettes, représentant les loyers impayés de « l'Île aux Fleurs », suite à sa liquidation judiciaire, d'un montant de 6 400 €.

Accord du C.M.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ M. GAUTIER, adjoint aux finances a réalisé une étude concernant le coût du centre aéré. Il s'avère que le prix de revient de la journée de 22 €, indiqué dans la délibération du C.M. du 7 décembre 2007, est erroné et très loin de la réalité. Malgré le prix exorbitant de la journée (105 €), le C.M. s'engage, pour ne pas pénaliser les familles, à maintenir le centre aéré, jusqu'à la fin de l'année, mais essaiera de trouver une solution moins onéreuse pour le budget communal.

TOUR DE TABLE

- **Mme WILTZIUS** : a reçu le devis des colis de Noël pour les personnes âgées. Le colis pour une personne âgée de 70 ans au moins, s'élève à 18,90 €, (sachant qu'il y a 162 personnes qui pourront en bénéficier. Le colis pour un couple s'élève à 28,90 € (sachant qu'il y a 72 couples). Mme WILTZIUS demandera des colis pour permettre au C.M. de déguster les produits qui les composent.
Elle signale qu'elle a assisté, avec Mme MULE, à l'Assemblée Générale de la Mission Locale. Les membres du nouveau Bureau n'ont pas pu être nommés, car les Communautés de Communes ne les avaient pas désignés. La cotisation a été fixée à 1,80 € par habitant et le renouvellement du Bureau se fera en septembre.
- **M. DUVETTE** : a visité le site du « Balançan », situé sur la Commune du Cagnet des Maures, où nous entreposons nos déchets ménagers. Il y a actuellement un problème, suite au changement de municipalité du Cagnet des Maures, qui ne veut pas modifier le P.O.S. pour agrandir le site. Pourtant, ce site est le plus approprié et la Société PIZZORNO a mis tout en œuvre pour préserver l'environnement. Le Préfet devait donner un avis dans les jours qui viennent.
- **Mme HERMITTE** : elle fait partie de plusieurs commissions de travail et elle demande quand ces commissions vont être convoquées. Monsieur le Maire répond que c'est à chaque responsable de commission de convoquer ses membres pour des réunions de travail.
- **Mme MARCHISIO** : aimerait que l'on fasse une réunion préalable aux conseils d'écoles, cela nous permettrait d'étudier les questions posées par les enseignants et les parents d'élèves pour pouvoir leur apporter des réponses, le jour du conseil d'école.
- **M. CARON** : les déchets verts ne sont plus acceptés à la déchetterie et à La Roquebrussanne. Où devons-nous les mettre ? Monsieur le Maire doit avoir une réunion à ce sujet, avec le Président du Sivom de l'Issole, le 25/06/08.
D'autre part, M. CARON informe le C.M. qu'il est muté à La Réunion.

- **M. METHIVIER** : a été élu Président de l'A.S.A. (Association Syndicale des Arrosants). Cette Association s'occupe du droit d'arrosage et aussi des devoirs des propriétaires qui en bénéficient.

Monsieur le Maire invite le C.M. à participer aux manifestations suivantes :

- L'Appel du 18 Juin.
- Fête de la musique le 21 Juin.
- Accueil des nouveaux arrivants, le 27 Juin.
- Fête de la Blaque : Aïoli le 6 Juillet, Macaronade le 7 juillet. Les conseillers municipaux sont cordialement invités, avec leur conjoint, à l'aïoli.
- Le 12 juillet, gala TE MANU O TAHITI.
- Le 14 Juillet, feux d'artifice.
- Le 2 Août, soirée cinéma avec repas spectacle.
- Le 15 Août, défilé de voitures anciennes.
- Le 17 Août, défilé de véhicules militaires.
- Les 12, 13, 14 Septembre, rassemblement de Jeeps.

Il signale également que la bibliothèque fonctionne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

Le Maire.

J.C. PEDA.